



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Impôt sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

93015

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 39 198 750 189

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :  
STUDENT FACTORY-APPT 406  
44 AV GAMBETTA  
93170 BAGNOLET

Numéro FIP : 930 15 25 2366930889 3

Référence de l'avis : 20 93 A909064 05

Numéro de rôle : 026

Date d'établissement : 11/09/2020

Date de mise en recouvrement : 30/09/2020

M MGAMAT NABIL  
APPT 406  
4 ALLEE SIMONE VEIL  
93170 BAGNOLET

### Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)

SIP MONTREUIL  
SAID BAGNOLET-SUD  
33B RUE PARMENTIER  
93105 MONTREUIL

\* (service gratuit + coût de l'appel)

### Somme qui vous est remboursée

**1 634,00 €**

You n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.

**Vous serez remboursé par virement le 02/10/2020 sur le compte bancaire suivant :**

FR76 1027 8061 700X XXXX XXX0 122

Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX

Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Revenu fiscal de référence :  
Nombre de parts :**

**15 198  
1,00**

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

**Avis d'impôt établi en 2020**

N° fiscal : 30 39 198 750 189

**Impôt sur les revenus de 2019**

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : MGAMAT

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE	RÉSIDENCE ALTERNÉE			NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,00
<b>Détail des revenus</b>		<b>Déclar. 1</b>		<b>Total</b>
Salaires.....		12716		
- Déduction 10% ou frais réels.....		- 1272		
Salaires, pensions, rentes nets.....		11444		11444
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>11444</b>
<b>CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL<sup>10</sup></b>			<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>
Pensions alimentaires <sup>16</sup> .....		1151	1151	
<b>Total des charges déduites<sup>11</sup>.....</b>				<b>- 1151</b>
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>10293</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				32
Décote.....				- 32
Montant net de votre imposition.....				0
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				<b>0</b>
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2019 dû <sup>53</sup> :				0
Retenue à la source prélevée en 2019 par vos verseurs de revenus :				- 1634
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2019 :.....</b>				<b>- 1634</b>
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				1634
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
<b>Revenu fiscal de référence<sup>25</sup>.....</b>				<b>15198</b>
<b>LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE</b>				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

**Avis d'impôt établi en 2020**

N° fiscal : 30 39 198 750 189

**Impôt sur les revenus de 2019**

Feuillet n° : 2 / 2

&gt;&gt;&gt; Suite de votre avis

**Revenus exonérés**

Salaires et primes des impatriés.....  
Salaires et primes des impatriés.....

Déclarés  
Nets**Déclar. 1**5450  
4905**PLAFOND EPARGNE RETRAITE**

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

Plafond total de 2018.....

**Déclar. 1**

15562

Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....

3862

Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....

+ 3923

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

+ 3973

Plafond calculé sur les revenus de 2019.....

+ 4052

Plafond pour les cotisations versées en 2020.....

= 15810

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020**

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer

0,00%